

## FICHE D'INFORMATION PATIENT

### Traitement par Ciclosporine

Votre médecin vous a prescrit un traitement par Ciclosporine (Neoral®) pour votre maladie de peau.

Il s'agit d'un traitement qui modifie l'immunité et peut ainsi améliorer votre maladie de peau.

L'administration de Ciclosporine de fait en deux prises par jour, matin et soir, avec un verre d'eau. Éviter la prise de jus de pamplemousse (diminue l'efficacité).

**Les effets secondaires principaux de la ciclosporine peuvent être :**

- élévation de la tension artérielle
- anomalie de la fonction du rein
- anomalie de la fonction du foie
- en cas de traitement prolongé par ciclosporine et d'exposition aux rayonnements UV : risque de cancer de peau.

La plupart de ces effets indésirables sont réversibles s'ils sont dépistés à temps, avec une surveillance régulière.

**La prise de Ciclosporine est déconseillée avec certains médicaments :** certains antibiotiques, anti inflammatoires, diurétiques... en raison du risque d'anomalie de la fonction rénale. Vous devez signaler à votre médecin et votre pharmacien, la prise de Ciclosporine, avant de débiter un nouveau médicament, afin d'éviter ces interactions.

Vous devez :

- **surveiller régulièrement votre tension artérielle**, par exemple toutes les 2 semaines, soit par votre médecin généraliste, soit par un appareil d'auto mesure tensionnelle à domicile,
- **surveiller régulièrement la fonction du rein et du foie** par une prise de sang, en général toutes les 2 semaines pendant 3 mois puis 1 fois par mois
- éviter l'exposition prolongée au soleil ou les rayons UV en cabine
- consulter votre médecin généraliste en cas de signes d'infection (fièvre, frissons, toux, bronchites, sinusites, brûlures urinaires, ...), pour arrêter la ciclosporine et avoir un traitement antibiotique

Enfin, l'hôpital de Tours étant un Centre Hospitalier Universitaire, votre médecin pourra vous proposer de participer à des protocoles de recherche dans le cadre de votre maladie de peau.